AR Prefecture

006-210600540-20231208-101-DE
Reçu le 11/12/2023

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°101/2023

OBJET : FINANCES- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2024 et du Conseil Départemental - acquisition d'une chambre froide et de conteneurs chauffants

L'an deux mille vingt-trois, le 08 du mois de décembre à 10 heures.
Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de *Monsieur Robert NARDELLI*, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1er décembre 2023
PRESENTS : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI / Sophie ESPOSITO/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI, Jean QUENCEZ adjoints/Christine DECORDIER /Kathy NICOLAS/ Sabrina DIVRY/ conseillers municipaux délégués, / Bouabdallah LAFTAS/ Vanessa BEAUJEAUD /Françoise DAMILANO/Romain BIANCHI conseillers municipaux
ABSENTS REPRESENTES : Philippe MINEUR par Alexandra GHIGI-RUSSO/ Xavier JARJANETTE Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Thierry VISSIAN par Robert NARDELLI/ Michael TRUCCHI par Martine DUNOYER DE SEGONEZAC/ Nathalie DIGANI par Serge DIGANI/Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Catherine DINI
ABSENTS : Gracienne DODAIN, Sandrine GUGLIELMINO, Philippe JANIN, Maeva THOMMERET, Stephen VIALE, Clorinde MARCONI
Secrétaire de séance : Vanessa BEAUJEAUD

****

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 157 de la loi des Finances,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt d'acquérir une chambre froide négative et des conteneurs chauffants

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la réalisation de cet achat et de solliciter l'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2024 (dotation de soutien à l'investissement local) et auprès du Conseil Départemental et selon le plan de financement présenté comme suit :

Montant HT :	23 018 € HT
Etat DSIL 2024 :	13 810 €
Conseil Départemental :	2 762 €
Part communale 20% :	6 446 €

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- D'autoriser la réalisation de cette opération
- D'approuver le plan de financement présenté
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2024 et du Conseil Départemental

****

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 15 Votants : 21 Absents : 6 Procurations : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21

Fait à Drap, le 08 décembre 2023

Le Maire, Robert NARDELLI

MAIRIE DE DRAP (Alpes-Maritimes)

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 11/12/2023
Affichage en mairie le : 12/12/2023